

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Gestion et de la Planification Immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des projets de maintien d'actifs

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : IMM-15842

Descriptif : *Déconstruction et décontamination du bâtiment 1295 Laprairie*

Date d'ouverture : 16 août 2022

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@montreal.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 27 juin 2022

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

*Une visite supervisée des lieux n'est pas obligatoire, mais pour les soumissionnaires qui désirent se rendre sur place, un rendez-vous doit être pris au besoin en s'adressant à : immeubles.soumissions@montreal.ca. La date limite pour prendre rendez-vous est le vendredi 8 juillet à **13h30**.*

Les visites peuvent avoir lieu le 7, 8, 11 et 12 juillet 2021 aux heures suivantes : 9h00, 11h00 et 13h00. Prendre note que l'accès à l'intérieur du bâtiment est impossible.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 27 juin 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Journaux de publication : Le Devoir _X_ Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non _____

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019